

Communiqué de presse

La Caisse des Dépôts et la CNIL renforcent leur coopération pour accompagner l'usage responsable des données personnelles et de l'IA

Paris, le 1^{er} décembre 2025 - la CNIL et la Caisse des Dépôts ont signé une convention de partenariat destinée à structurer et renforcer leur coopération. Cette collaboration permettra d'accompagner les projets numériques portés par la Caisse des Dépôts dans un cadre sécurisé et conforme aux réglementations en vigueur.

Olivier Sichel, directeur général de la Caisse des Dépôts et Marie-Laure Denis, présidente de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), ont signé une convention destinée à structurer et renforcer leur coopération autour des enjeux de protection des données personnelles et de l'intelligence artificielle au sein de la Caisse des Dépôts.

Cette collaboration permettra d'accompagner les projets numériques portés par la Caisse des Dépôts dans un cadre sécurisé et conforme aux réglementations en vigueur.

Olivier Sichel, directeur général de la Caisse des Dépôts, déclare : « *L'utilisation des données et l'intelligence artificielle sont au cœur de la modernisation des projets de politiques publiques que nous conduisons, notamment au sein de la direction des politiques sociales. Ce partenariat renforcé avec la CNIL nous permettra d'accélérer ces transformations dans un cadre sécurisé, éthique et maîtrisé.* ».

Marie-Laure Denis, présidente de la CNIL, ajoute : « *Ce partenariat incarne une ambition commune : protéger les données personnelles pour façonner un numérique responsable, intégrant un usage de l'intelligence artificielle qui respecte les droits des personnes, notamment leur vie privée et la maîtrise de leurs informations. Grâce à cette collaboration avec la Caisse des dépôts, nous souhaitons diffuser ces enjeux auprès d'un public élargi, au service des citoyens et des acteurs économiques.* »

La convention prévoit :

- l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sur la conformité des traitements de données et des usages de l'IA ;
- la sensibilisation des directions et métiers aux enjeux de la protection des données, notamment dans les domaines des retraites, de la formation professionnelle, de la lutte contre la fraude aux aides publiques et de l'ensemble des données sensibles ;
- la contribution de la Caisse des Dépôts aux travaux de la CNIL ;
- la réalisation de travaux communs, notamment sur l'impact des évolutions réglementaires.

Un comité de pilotage annuel permettra de suivre l'avancement des actions et de définir de nouveaux axes de collaboration.

Contacts presse

Groupe Caisse des Dépôts :

Antoine Pacquier - antoine.pacquier@caissedesdepots.fr - 06 86 42 69 58
Nathalie Police – nathalie.police@caissedesdepots.fr - 06 07 58 65 19

CNIL :

Iris Le Gal – presse@cnil.fr – 06 80 71 51 25

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

caissedesdepots.fr

in f  

À propos de la CNIL

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) est le régulateur des données personnelles. Autorité administrative indépendante, elle accompagne les professionnels dans leur mise en conformité et contrôle la mise en œuvre des traitements, à travers la gestion des plaintes, les contrôles et les sanctions. Elle aide les particuliers à maîtriser leurs données personnelles et exercer leurs droits ; conseille les pouvoirs publics sur les questions relatives à la protection des données ; et mène une activité d'innovation et de prospective sur les enjeux numériques.

cnil.fr